APRSM

La lettre du Moulleau - N° 24 - Juillet - Août 2025

Les articles que vous lisez dans notre lettre du Moulleau sont écrits par des membres de l'association. Chaque membre a la liberté de traiter le sujet qu'il souhaite. Ils sont en général le reflet de l'esprit de l'association. Certains articles peuvent susciter le débat. Tant mieux ! C'est dans la discussion que nous apprenons les uns des autres et que l'intérêt commun se dessine. En tant que membre de l'association, vous pouvez nous envoyer les textes issus de vos sujets de réflexion, vos préoccupations ou de vos émerveillements. Nous serons ravis de les partager dans une prochaine édition.

EDITO - Victor PERY

En hiver, ce sont les vagues des tempêtes hivernales qui emportent la plage.
Au printemps, au moment de la reproduction des espèces disparues de nos côtes, le sable est pompé à quelques encablures pour être déversé le long des parapets.
En été ce sont les vagues d'estivants qui déferlent sur le sable.
Les Shadocks ont trouvé leur maitre : le surtourisme.

Ça fait longtemps que ça a commencé, et ça ne semble pas prêt de s'arrêter.
Entre les reportages promouvant le bassin, et les projets de densification de l'urbanisation, ce n'est que le début. En plus les infrastructures ne suivent pas.

Les conséquences sont comme partout :

- Un trafic intense sur les routes :

Le bouchon du Mouleau ne cesse de grandir en cette période estivale. Sans compter les camions de livraisons sauvagement garés au milieu du Bd de la Côte d'argent.
On apprécie aussi les accélérations au rupteur de certains à toute heure du jour ou de la nuit qui pensent que tous doivent profiter de leur ringarde preuve de réussite sociale à 2 ou 4 roues.

- Des nuisances sonores :

Dans le centre du Moulleau, avec certains établissements qui se permettent de ne systématiquement jamais respecter les règles.
Dans votre jardin ou celui de votre voisin, jour parce qu'il a été décidé que pour le premier ou le dernier de cette semaine de vacances bien méritées, un petit excès nocturne était bien normal.

- Une hausse de l'insécurité

Que ce soient les incivilités à terre.
Ou la multiplication des embarcations sur l'eau. Le bassin d'Arcachon a la plus forte densité de bateaux d'Europe.

- Des conséquences néfastes pour l'environnement

Une destruction de l'écosystème et une disparition de la biodiversité.
Par la fréquentation excessive des plages, du Banc d'Arguin ou de l'ile aux oiseaux.
Par les déchets sauvages laissés çà et là, et qu'on retrouve flottant entre deux eaux.

- Un risque de baisse importante de la qualité de l'eau.

Que ce soit dans le bassin ou au robinet.

Finalement, une dégradation de « l'expérience Bassin » pour chacun.
Il est temps d'avoir une meilleure approche, et si vous partager un tant soit peu ce constat, nous serons ravis d'entendre vos proposition et préoccupations à l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale de notre association se tiendra :

Mardi 5 août à 10 h 00 au Tir au Vol

Ouverture des portes et accueil dès 9 h 30
Monsieur le Maire sera présent pour répondre à vos questions
Avec en clôture une dégustation d'huîtres et de vin.
Nous vous y invitons à venir nous rencontrer.
Vous pourrez à cette occasion renouveler votre adhésion ou adhérer à l'association.

ARGUIN

Jean-François REYNAUD

Rien de bien nouveau sur notre banc d'Arguin si ce n'est que sa surface diminue du moins évolue chaque année, en revanche sa fréquentation pédestre augmente d'une année sur l'autre.

En effet, si les habitués et amoureux du Bassin et d'Arguin ont un comportement de plus en plus respectueux et responsable, il n'en est pas de même des nombreux touristes déversés par des navettes quotidiennes en saison pour qui le banc d'Arguin n'est qu'un terrain de jeux où toutes incivilités et non-respect des interdictions sont permis ; pour preuve l'importante augmentation d'un été sur l'autre des verbalisations.

Ce surtourisme sera de plus en plus difficile à gérer à moins que nos autorités s'inspirent par exemple de ce qui se pratique à Porquerolles ou à Port Cros !

Les oiseaux repeuplent petit à petit le banc d'Arguin et il est à noter qu'une compagnie de phoques veau marin s'est installée sur le banc du Toulinguet.

Les cartes jointes vous montreront l'évolution du banc ainsi que la limite de navigation fixée par un nouvel arrêté préfectoral.

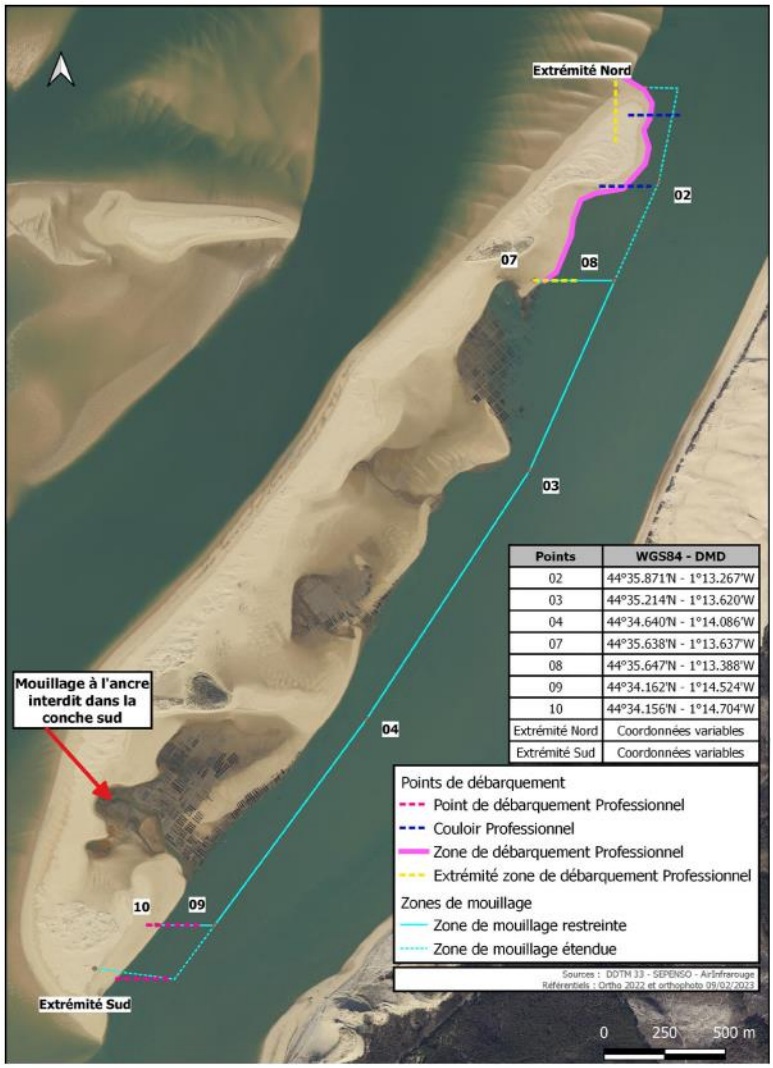

Points	WGS84 - DMD
02	44°35.871'N - 1°13.267'W
03	44°35.214'N - 1°13.620'W
04	44°34.640'N - 1°14.086'W
07	44°35.638'N - 1°13.637'W
08	44°35.647'N - 1°13.388'W
09	44°34.162'N - 1°14.524'W
10	44°34.156'N - 1°14.704'W
Extrémité Nord	Coordonnées variables
Extrémité Sud	Coordonnées variables

Sources : DDTM 33 - SEPENSO - AirInfrarouge
Référentiels : Ortho 2022 et orthophoto 09/02/2023

Je ne saurai terminer ce petit billet sans avoir une pensée profonde pour ce petit garçon de 8 ans qui, naviguant sur son optimiste à 50 mètres de la plage devant le Cercle de Voile d'Arcachon a trouvé la mort causée par l'inconscience d'un pêcheur professionnel.

Evolution géomorphologique d'Arguin entre 2017 et 2025 - source : RNN Arguin

Du SCOT au Moulleau

Philippe BOURGEOIS

Hormis le PLU, document opposable aux tiers qui est connu du grand public, au moment où il est nécessaire d'y faire référence pour construire, tous les documents d'urbanisme sont la plupart du temps ignorés. Et pourtant le PLU n'est que le résultat d'une concertation public organisée en cascade depuis le schéma de cohérence territoriale (SCOT) au plan local d'urbanisme (PLU). Afin de faire comprendre les incidences pernicieuses et cachées d'un document à l'autre il me parait intéressant d'analyser le lien qui peut être fait entre le SCOT et notre quartier qui a priori pourrait apparaitre comme très éloigné des préoccupations générales .En fait il n'en est rien, les incidences sont directes et plus cruelles dans les quartiers à densité faible et par l'interaction subtile entre des textes qui séparément pourraient apparaitre comme indépendants et aux conséquences mineures . Le SCOT est le document qui permet de gérer au mieux les conditions d'accueil d'une augmentation de population sur un territoire donné (territoire au sens d'une agglomération urbanisée entourée de zones naturelle ou agricole). L'objectif de base du SCOT est de gérer une augmentation de population, en ce qui nous concerne, de 40 000 habitants dans les 10 à 20 ans à venir (soit une augmentation de population de 25 à 30 % sur en gros 15 ans). Le préfet a une consigne impérative de ne pas ouvrir à la construction des zones nouvelles (naturelle ou agricole) avant l'approbation définitive du SCOT (logique sinon le SCOT n'aurait aucune utilité). Parallèlement à ces enjeux locaux une loi nationale, la ZAN (zéro artificialisation nette) vient encadrer l'étalement urbain dont le principe est basé sur une réduction progressive des zones vierges (naturelle ou agricole) à urbaniser : de 2020 à 2030 ne pourront être urbanisées que 50 % des surfaces urbanisées entre 2010 et 2020, de 2030 à 2040, 50% des surfaces urbanisées entre 2020 et 2030 et ainsi de suite jusqu'en 2050 , au-delà duquel il ne sera plus possible de pratiquer l'étalement urbain (sauf en compensant les zones urbanisables par des zones urbaines de même surface rendues à la nature) . Si on combine le principe de cette loi avec les impératifs du SCOT, le fait que celui-ci soit bloqué par une attaque motivée au tribunal administratif le rend pour le moment inopérant et donc ne permet pas une consommation de zones naturelles ou agricoles. Le calcul des zones potentiellement urbanisables à terme sur la base du constat des zones urbanisées entre 2020 et 2030 sera forcément moins élevé que si le SCOT avait été entériné. L'objectif des 40 000 habitants à accueillir restera d'actualité (il est basé sur les données statistiques de l'INSEE). Comment dans ces conditions construire 30 000 logements supplémentaires (qui sur la surface disponible dans le cadre de la ZAN était déjà bien maigre, 900 hectares pour 30 000 logements soit 300 m² par logement y compris les voiries). La seule solution qui restera aux communes sera de densifier les zones urbaines existantes ce qui mettra en danger le cadre bucolique qui nous est cher des quartiers les moins denses à savoir les Abatilles, le Moulleau et par similitude d'approche le Pyla. Il y a donc un enjeu majeur à faire approuver au plus vite le SCOT ce qui est contradictoire avec la mise au point d'un SCOT attaqué aujourd'hui pour des raisons environnementales vitales motivées et incontournables. Le bassin dont la biodiversité est de plus en plus attaquée et fragilisée (la mortalité des huitres en est un exemple révélateur) s'en relèvera t'il et notre quartier pourra t'il échapper à la densification ?

LES FRERES PEREIRE

Georges KOURI

Le quartier du Moulleau est mitoyen du quartier Pereire, célèbre pour sa magnifique plage, mais connait-on vraiment l'action des frères Pereire à Arcachon ?
Emile et Issac PEREIRE ont marqué le développement industriel et économique du 19ème siècle.
Banquiers et entrepreneurs ils ont joué un rôle important dans le développement urbain, notamment sous le second empire (1852-1870), bien entendu à Paris (Quartier Pereire, plaine Monceau) mais également à Arcachon.
D'origine juive portugaise, leur grand père s'installe à Bordeaux pour y commercer (une rue porte d'ailleurs son nom, la rue Rodrigues Pereire dans le quartier Saint Seurin).

Les deux frères vont très jeunes s'installer à Paris pour y devenir banquiers, ils vont être influencés par les idées saint simoniennes défendant un capitalisme organisé et social
En créant une banque d'investissement, le crédit mobilier ils vont financer l'industrie, les chemins de fer, les travaux publics à l'échelle nationale mais également européenne.
C'est en développant le réseau ferroviaire du sud-ouest qu'ils vont créer la station balnéaire d'Arcachon.

Un petit village de pécheurs et de résiniers est transformé en une station balnéaire élégante et moderne prisée de la bourgeoisie et de l'aristocratie du second empire, le bassin d'Arcachon étant réputé pour son climat et ses vertus thérapeutiques.
En 1857 les frères Pereire inaugurent la ligne des chemins de fer Bordeaux-Arcachon et ouvrent ainsi la porte au développement touristique et immobilier.
En fondant la compagnie des chemins de fer d'Arcachon et en achetant de grands terrains au sud de la ville, ils créent en 1862 sur les hauteurs la ville d'hiver.

Ils structurent la ville en trois zones : ville d 'été, ville d'hiver et ville de printemps et l'agrémentent d'établissements de bains, d'une jetée promenade, de parcs publics et créent le grand Hôtel. Ils sont donc à l'origine de la ville actuelle d'Arcachon et de ce qui en fait sa réputation.
Mais une activité spéculative hasardeuse un endettement excessif et leur rivalité avec les Rothschild va entrainer leur déclin et la faillite du crédit mobilier en 1887.
Les frères Pereire resteront dans l'histoire, en particulier celle d'Arcachon par leur politique d'investissement et de modernisation du développement urbain.

L'AFFICHE DU MOULLEAU A DISPARU …

Georges KOURI

Chaque début de saison estivale les résidents du Moulleau pouvaient se procurer chez quelques commerçants locaux une affiche déclinant les festivités au Moulleau.
Se procurer cette affiche contre quelques unités sonnantes et trébuchantes, était un préalable pour ne rien rater de l'animation du Moulleau Village et certains dont je fais partie les collectionnaient.

Cette affiche permettait d'abord à un peintre local (G. Mallet, loulou Lalande et bien d'autres), bénévolement, de l'illustrer et chaque année une interprétation différente de Notre Dame des Passes ou de la jetée du Moulleau s'exprimait. Cette peinture était l'appel à lire le programme qui constituait la deuxième partie de l'affiche : vide grenier, concours, concerts, foire aux artisans, défilés de mode et de voitures anciennes, expositions de peintures, fête du Moulleau Village du mois d'Aout.

Présente dans toutes les devantures des commerçants, elle informait les passants, résidents ou non, des animations de l'été.

Cette affiche a disparu il y a 3 ans, et c'est une partie de l'histoire du Moulleau qui s'est éteinte.

J'ai interrogé le représentant de quartier de la mairie qui m'a répondu qu'il ne s'en vendait pas assez, que cela n'était pas rentable, qu'une information numérique par le site de la ville était disponible…

Cela est vrai mais on ne m'empêchera pas de regretter l'illustration originale d'un peintre local chaque année différent, et le fait que chacun, en se promenant au Moulleau, avait l'information. La numérisation de l 'information n'étant disponible qui si l'on va la chercher ce qui est un contre sens en communication.

A l'ère de la toute-puissance de réseaux sociaux, du flot d'informations numériques, j'ai la nostalgie de cette affiche et cela serait une bonne idée de la faire réapparaitre.

Horaires des marées

Juillet

Date	Pleine mer						Basse mer			
	Matin h:min	Haut.	Coef.	Soir h:min	Haut.	Coef.	Matin h:min	Haut.	Soir h:min	Haut.
M 1	10:33	3.49	62	22:53	3.63	57	04:14	0.89	16:25	1.05
M 2	11:17	3.34	53	23:41	3.45	49	04:55	1.07	17:10	1.21
J 3	12:10	3.24	45	--:--	—	—	05:41	1.23	18:02	1.36
V 4	00:36	3.31	42	13:10	3.19	39	06:36	1.37	19:04	1.45
S 5	01:36	3.23	38	14:11	3.22	38	07:39	1.43	20:11	1.44
D 6	02:39	3.22	39	15:13	3.32	41	08:43	1.40	21:13	1.35
L 7	03:42	3.29	44	16:09	3.47	47	09:40	1.30	22:08	1.22
M 8	04:37	3.41	50	16:57	3.64	54	10:31	1.18	22:57	1.07
M 9	05:24	3.55	58	17:40	3.80	62	11:17	1.06	23:43	0.93
J 10	06:06	3.67	65	18:21	3.93	68	12:01	0.95	--:--	—
V 11	06:45	3.78	71	19:00	4.04	74	00:27	0.79	12:44	0.84
S 12	07:23	3.86	76	19:38	4.11	78	01:10	0.67	13:26	0.76
D 13	08:00	3.91	80	20:17	4.15	81	01:52	0.59	14:07	0.71
L 14	08:39	3.92	81	20:58	4.15	81	02:32	0.56	14:46	0.70
M 15	09:19	3.89	80	21:40	4.08	78	03:11	0.59	15:24	0.74
M 16	10:02	3.80	76	22:26	3.97	72	03:50	0.66	16:05	0.82
J 17	10:49	3.67	69	23:17	3.82	65	04:31	0.78	16:50	0.92
V 18	11:44	3.55	62	--:--	—	—	05:19	0.92	17:45	1.05
S 19	00:17	3.66	58	12:51	3.47	55	06:19	1.07	18:54	1.14
D 20	01:28	3.56	53	14:08	3.50	52	07:30	1.16	20:11	1.12
L 21	02:45	3.55	53	15:21	3.63	56	08:45	1.15	21:26	1.00
M 22	03:57	3.64	59	16:27	3.83	64	09:57	1.04	22:36	0.83
M 23	05:00	3.79	69	17:24	4.04	73	11:02	0.90	23:38	0.65
J 24	05:55	3.93	78	18:15	4.20	82	11:59	0.75	--:--	—
V 25	06:43	4.04	85	19:02	4.30	87	00:32	0.51	12:49	0.64
S 26	07:27	4.07	89	19:45	4.32	89	01:20	0.44	13:32	0.60
D 27	08:07	4.04	89	20:24	4.24	87	02:01	0.46	14:10	0.61
L 28	08:43	3.94	85	20:58	4.11	82	02:37	0.55	14:43	0.68
M 29	09:14	3.81	78	21:30	3.93	74	03:08	0.67	15:15	0.79
M 30	09:45	3.67	69	22:02	3.73	64	03:39	0.83	15:47	0.94
J 31	10:19	3.50	58	22:40	3.51	53	04:10	1.02	16:19	1.14

Aout

Date	Pleine mer						Basse mer			
	Matin h:min	Haut.	Coef.	Soir h:min	Haut.	Coef.	Matin h:min	Haut.	Soir h:min	Haut.
V 1	11:03	3.32	47	23:29	3.27	42	04:42	1.22	16:55	1.35
S 2	12:01	3.15	37	--:--	—	—	05:19	1.43	17:44	1.55
D 3	00:33	3.08	33	13:14	3.07	30	06:17	1.62	19:10	1.67
L 4	01:48	3.00	29	14:30	3.14	31	07:53	1.68	20:37	1.58
M 5	03:08	3.07	34	15:41	3.32	38	09:08	1.55	21:42	1.38
M 6	04:15	3.26	43	16:36	3.57	49	10:06	1.34	22:36	1.14
J 7	05:05	3.50	55	17:21	3.82	61	10:57	1.12	23:25	0.91
V 8	05:47	3.72	67	18:02	4.04	73	11:45	0.91	--:--	—
S 9	06:27	3.92	78	18:42	4.23	83	00:12	0.70	12:30	0.73
D 10	07:05	4.06	87	19:20	4.36	90	00:56	0.53	13:13	0.58
L 11	07:42	4.16	93	19:58	4.43	95	01:38	0.41	13:53	0.50
M 12	08:19	4.19	95	20:36	4.42	95	02:17	0.38	14:30	0.49
M 13	08:56	4.14	93	21:16	4.31	90	02:53	0.43	15:07	0.54
J 14	09:36	4.02	86	21:59	4.11	81	03:29	0.54	15:44	0.65
V 15	10:19	3.83	75	22:47	3.85	68	04:07	0.72	16:26	0.83
S 16	11:11	3.62	62	23:48	3.56	55	04:51	0.95	17:18	1.06
D 17	12:20	3.43	49	--:--	—	—	05:47	1.21	18:28	1.26
L 18	01:09	3.36	45	13:51	3.40	43	07:05	1.39	19:59	1.30
M 19	02:40	3.35	44	15:17	3.55	48	08:34	1.37	21:24	1.12
M 20	03:58	3.51	54	16:26	3.81	60	09:53	1.17	22:34	0.86
J 21	04:58	3.74	67	17:19	4.06	73	10:56	0.92	23:31	0.62
V 22	05:47	3.93	78	18:05	4.24	83	11:49	0.71	--:--	—
S 23	06:28	4.06	87	18:45	4.34	89	00:19	0.47	12:34	0.58
D 24	07:05	4.13	91	19:20	4.35	92	01:01	0.43	13:13	0.54
L 25	07:38	4.12	92	19:53	4.30	91	01:37	0.47	13:46	0.57
M 26	08:08	4.07	89	20:22	4.19	86	02:08	0.57	14:14	0.64
M 27	08:36	3.98	82	20:50	4.03	78	02:35	0.69	14:41	0.75
J 28	09:03	3.85	73	21:18	3.83	68	03:00	0.83	15:07	0.91
V 29	09:33	3.67	62	21:50	3.58	56	03:24	1.01	15:32	1.09
S 30	10:08	3.45	50	22:27	3.30	44	03:48	1.20	16:02	1.30
D 31	10:53	3.22	37	23:22	3.04	32	04:19	1.41	16:42	1.53

VIE PRATIQUE

M.A.A.T. Médiathèque – centre-ville
22, bd du Général Leclerc
ville-arcachon.fr/maat/

Arcachon santé :
Visites médicales à domicile
En semaine de 20h à 8h
Le week-end du samedi 14h au lundi 8h
Les jours fériés : 24h/24h
Numéro vert : 0 800 000 375
En cas d'urgence contactez le centre 15

Police municipale :
40, rue Lucien Pinneberg - 05 57 72 71 01

Collecte des ordures au Moulleau :
Ordures ménagères : **lundi matin**
Emballages recyclables : **lundi matin**
Déchets végétaux : **mercredi matin**
Sortir les bacs la veille, collecte à 8h00.

Sauvetage en Mer : Faites le 196

Mairie d'Arcachon :
Place Lucien de Gracia - 05 57 52 98 98

Adhérer à l'association :
association-sauvegarde-moulleau.fr